

Décès. Engagements. Sécurité.

simple. clair. helvetia 
Votre assureur suisse

Le Plan de protection d'Helvetia assure la sécurité financière de vos proches et couvre les engagements financiers après un décès.

Se prémunir contre les risques financiers

Lorsqu'une personne décède, les proches sont souvent confrontés à des défis financiers. Si, en plus, le ménage ne perçoit plus une grande partie de son revenu habituel, la situation économique peut devenir très serrée. Un capital-décès approprié permet de surmonter au moins les problèmes péculniaires. Et de financer, par exemple, les charges liées à l'éducation et à la scolarité des enfants. Une réduction de l'hypothèque permet de conserver la propriété de son logement. Et les crédits en cours peuvent être remboursés.

Choisir la couverture adéquate

En fonction de vos besoins et de vos obligations financières, vous choisissez la garantie qui vous convient. Si vos engagements sont constants, vous pouvez opter pour une assurance décès avec une somme d'assurance fixe. Vos engagements sont ainsi couverts

à tout moment. Si, en revanche, vos obligations financières diminuent, parce que vous procédez par exemple régulièrement à des remboursements, la solution idéale est une somme d'assurance qui décroît dans les mêmes proportions. Une combinaison des deux variantes peut s'avérer judicieuse.

En optant pour la libération du paiement des primes, vous bénéficiez en outre d'une couverture en cas d'incapacité de gain.

Comblar les lacunes

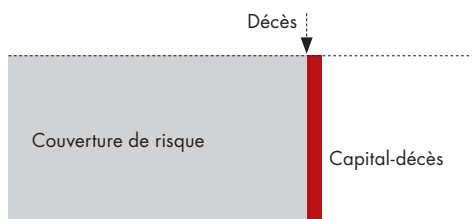
Les entreprises familiales ou les associés d'une petite entreprise peuvent couvrir les moyens financiers nécessaires à la pérennité de l'entreprise après un décès avec une couverture décès mutuelle.

Si les besoins financiers après un décès par accident sont particulièrement élevés, une assurance complémentaire appropriée permet de bénéficier d'un doublement de la somme d'assurance.

Voilà comment ça marche

Les exemples montrent comment vous pouvez vous prémunir contre les risques financiers avec le Plan de protection d'Helvetia.

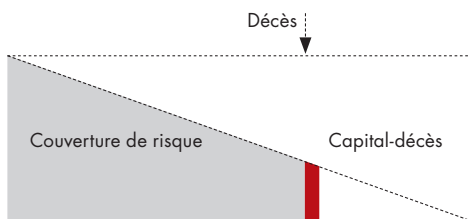
Solution de prévoyance avec somme d'assurance fixe



En option: libération du paiement des primes et couverture complémentaire décès par accident

- Avec des primes périodiques, vous financez votre assurance décès.
- La couverture de risque demeure inchangée pendant toute la durée du contrat.
- Après un décès, la somme d'assurance convenue est versée aux survivants.

Solution de prévoyance avec somme d'assurance décroissante



En option: libération du paiement des primes et couverture complémentaire décès par accident

- Avec des primes périodiques, vous financez votre assurance décès.
- La couverture de risque diminue uniformément pendant toute la durée du contrat.
- Après un décès, la somme d'assurance convenue est versée aux survivants.



Choisissez la solution qui vous convient

Elaborez la solution de prévoyance en fonction de vos besoins:

- Choisissez entre une somme d'assurance fixe ou décroissante.
- Au besoin, une combinaison des deux variantes est également possible.
- Fixez la durée d'assurance qui vous convient.
- Si vous souhaitez une couverture mutuelle, vous pouvez assurer deux personnes dans un seul et même contrat.
- Somme d'assurance doublée en cas de décès suite à un accident.



Profitez-en

Le Plan de protection d'Helvetia vous offre des avantages décisifs:

- Prestation garantie en cas de décès.
- Couverture des obligations financières de vos proches.
- Couverture mutuelle des partenaires commerciaux.
- Primes avantageuses car aucun capital n'est épargné.
- Les éventuelles participations aux excédents vous permettent de réduire vos primes.
- Avantages fiscaux de la prévoyance liée (pilier 3a).



Conservez votre flexibilité financière

Rien n'est figé, vous pouvez modifier votre solution de prévoyance ultérieurement:

- La prestation assurée peut être adaptée pendant la durée du contrat.
- Une simple résiliation du contrat est possible si la couverture n'est plus nécessaire.



Quels que soient vos besoins

Lors d'un entretien personnel, votre conseiller vous montrera comment couvrir des engagements financiers avec le Plan de protection d'Helvetia.

Parfaitement selon vos besoins



Assurer son existence

**Un capital-décès adapté aux
besoins individuels permet de
garantir la sécurité financière
de vos proches.**

Helvetia Assurances

T 058 280 10 00 (24h), www.helvetia.ch



simple. clair. helvetia 
Votre assureur suisse